

ATRAZINE 90W

HERBICIDE AGRICOLE

Poudre mouillable pour suppression sélective des mauvaises herbes
du maïs et du canola résistant à la triazine

GARANTIE : atrazine..... 88,15%
triazines connexes1,85%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT : 14616
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 2,27 kg

Makhteshim-Agan of North America Inc.
551 Fifth Avenue, Suite 1100
New York, NY 10176

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Pendant l'application du produit, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des souliers à l'épreuve des produits chimiques. De plus, porter des gants de protection contre les agents chimiques pendant la manutention et le nettoyage du pulvérisateur. Les personnes qui font le mélange/chargement doivent porter les vêtements recommandés ci-dessus, en plus de gants de protection contre les agents chimiques et un écran facial.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage du produit. Porter des vêtements propres tous les jours. Se laver le visage et les mains avant de manger, boire ou fumer, et avant d'utiliser les toilettes. Entreposer et laver tous les vêtements de protection à l'écart de la buanderie de maison. Laver avec du détergent et de l'eau chaude avant de réutiliser. Ne pas mélanger/charger ce produit à moins de 30 mètres d'un puits, lac, cours d'eau, étang ou doline afin d'éviter la contamination possible du puits ou de l'eau de surface. Ne pas utiliser ce produit à moins de 10 mètres des sources d'eau mentionnées ci-dessus. Éviter de contaminer la nourriture pour les humains ou les animaux, les approvisionnements en eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs. Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation. Ne pas réutiliser le contenant; le détruire lorsqu'il est vide. Utiliser seulement pour traiter les cultures identifiées sur l'étiquette. Ne pas appliquer à des taux qui dépassent 1,7 kg/ha, sauf pour la suppression des mauvaises herbes des bleuets nains.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropdro.org.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC.

MISE EN GARDE : Ne pas utiliser les cultures immatures traitées comme pâturage, ou les couper pour faire du foin. (Pour le maïs, immature signifie avant l'apparition des épis), puisqu'il n'existe pas suffisamment de données pour soutenir cet usage. **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS**

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, donner IMMÉDIATEMENT une quantité abondante d'eau à boire et faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Recourir à des soins médicaux, ou communiquer avec un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. En cas de contact avec les yeux, asperger à grande eau à maintes reprises. Recourir à des soins médicaux. En cas de contact avec la peau, retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, recourir à des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

1. Vider complément le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à Atrazine 90W, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Atrazine 90W et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Atrazine 90W ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Makhteshim-Agan au 1 212 661-9800.

Atrazine 90W procure une suppression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges et la folle avoine dans le maïs et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le canola résistant à la triazine. Ce produit peut être appliqué avant ou après la levée des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Vélar fausse giroflée	Renouée liseron
Moutarde sauvage	Chénopode blanc
Pourpier potager	Amarante à racine rouge
Herbe à poux	Trèfle spontané
Renouée	Folle avoine
Renouée persicaire	

REMARQUE : Certains biotypes de mauvaises herbes à feuilles larges mentionnées ci-dessus et tolérantes à la triazine d'origine naturelle ne sont peut-être pas supprimés par l'atrazine seule. Consulter les recommandations spécifiques à la section sur le mélange en réservoir de cette étiquette, ou consulter une autorité agricole de la région.

TEMPS PROPICE AU TRAITEMENT : Atrazine 90W peut être appliqué en traitement de présemis incorporé (PSI), en prélevée, en postlevée, dans des programmes de travail du sol classique ou culture minimum. Si les mauvaises herbes survivent une application PSI ou de prélevée, il peut être nécessaire de faire une application de postlevée. Ne pas faire plus qu'une nouvelle application par année, et seulement au printemps.

ENGRAIS LIQUIDES (MAÏS) :

Pour une application de présemis incorporé, les solutions d'azote ou d'engrais liquide complet peuvent remplacer l'eau comme véhicule.

MISE EN GARDE : Ne pas appliquer après la levée du maïs parce que l'engrais liquide peut causer des dommages à la culture. En cas de doute au sujet de la compatibilité, vérifier en mélangeant une petite quantité d'Atrazine 90W avec l'engrais liquide.

ENGRAIS SOLIDE EN VRAC :

De nombreux engrais granulaires solides en vrac peuvent être imprégnés avec Atrazine 90W ou Atrazine 90W plus Dual Magnum ou Dual II Magnum comme traitement de pré-semis incorporé pour supprimer les mauvaises herbes dans le maïs. Préparer le mélange herbicide/engrais à l'aide de tout mélangeur commercial d'engrais solide en vrac. Pulvériser uniformément le(s) herbicide(s) sur l'engrais. Si le mélange herbicide/engrais est trop mouillé, on recommande l'usage d'une poudre très absorbante comme Microcel E, de la terre à diatomées ou de la fine poudre d'argile. Habituellement, on aura besoin de moins de 2% par poids de poudre absorbante.

Pour de meilleurs résultats, appliquer Atrazine 90W ou des mélanges d'Atrazine 90W plus Dual Magnum ou Dual II Magnum /engrais uniformément sur le sol à l'aide d'un appareil réglé adéquatement, immédiatement après le mélange, et incorporer selon le mode d'emploi sur l'étiquette.

REMARQUE : Appliquer un minimum de 225 kg par hectare d'engrais granulaire solide imprégné du taux recommandé d'Atrazine 90W ou des mélanges en réservoir d'Atrazine 90W plus Dual Magnum ou Dual II Magnum. Ne pas imprégner Atrazine 90W ou Atrazine 90W plus DUAL dans des engrais à l'azote, des superphosphates ou de la chaux agricole.

Atrazine 90W dans des émulsions huile-eau (traitement postlevée) : L'activité postlevée d'Atrazine 90W augmente lorsqu'on l'applique dans une émulsion huile-eau. Cette combinaison permet une suppression des mauvaises herbes efficace des jeunes pousses de mauvaises herbes à feuilles larges jusqu'à 10 cm de hauteur. Toujours appliquer Atrazine 90W avant que le maïs atteigne 30 cm de hauteur afin de favoriser la dégradation pendant la saison de croissance. La combinaison d'Atrazine 90W dans les émulsions huile-eau est particulièrement utile après une période chaude et sèche, lorsque les mauvaises herbes sont plus difficiles à détruire.

REMARQUE : On peut causer certains dommages au maïs lorsqu'on applique Atrazine 90W dans une émulsion huile-eau, spécialement lorsque la température est froide et qu'il fait un froid tardif. On ne risque pas d'endommager le maïs lorsqu'on applique Atrazine 90W dans de l'eau seulement. Ne pas ajouter d'herbicides de type hormonal comme 2,4-D, 2,4-DB, MCPA, MCPB et dicamba, ou d'autres herbicides, dans des combinaisons d'émulsions huile-eau et Atrazine 90W. Lorsqu'on utilise Atrazine 90W dans des émulsions huile-eau, on risque d'endommager les autres plantes par la dérive du brouillard de pulvérisation.

MODE D'EMPLOI:

MÉLANGE ET PULVÉRISATION :

Ne pas mélanger/charger ou utiliser ce produit à moins de 30 mètres d'un puits, lac, cours d'eau, étang ou doline afin d'éviter de contaminer l'eau de surface ou de puits. Si cela est possible, utiliser un réservoir ravitailleur pour remplir le réservoir du pulvérisateur.

Mélange :

- (1) Vidanger à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre avant de mélanger Atrazine 90W.
- (2) Remplir le réservoir de pulvérisation au 1/2 avec le véhicule. Commencer une faible agitation.
- (3) Verser la quantité nécessaire d'Atrazine 90W et/ou de poudre mouillable ou d'herbicides en granulés mouillables.
- (4) Remplir le réservoir au 3/4 et ajouter l'herbicide fluide liquide si c'est le cas.
- (5) Remplir le réservoir au 9/10 et ajouter le concentré émulsifiable, les solutions liquides ou les huiles émulsifiables au besoin. Lorsqu'on ajoute les huiles émulsifiables, éviter de trop mélanger pour empêcher que le mélange produise une masse à l'aspect gras et forme un dépôt.
- (6) Finir de remplir le réservoir. Maintenir une légère agitation pendant le mélange et l'arrosage.
- (7) Ne pas laisser reposer sans agitation.
- (8) Lorsqu'on utilise un mélange d'Atrazine 90W et d'huile émulsifiable, nettoyer le réservoir immédiatement après l'usage à l'aide d'un puissant détergent et de l'eau propre.

Pression de pulvérisation 200 - 300 kPa

Volume de pulvérisation - minimum 150 litres par hectare.

Utiliser un filtre d'aspiration de 16 mailles. Filtres de 50 mailles ailleurs dans le pulvérisateur

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – MAÏS POUR ATRAZINE 90W SEUL, TRAITEMENTS PSI ET POSTLEVÉE :	
TYPE DE SOL	DOSE /HA
léger et sableux	1,1-1,7* kg d'ATRAZINE 90W
loams et argiles	1,7 kg d'ATRAZINE 90W

*Adopter la dose plus élevée lorsque les infestations de mauvaises herbes sont graves.

Une pluie est nécessaire moins de 10 jours après le traitement ou un travail superficiel du sol sera nécessaire.

On peut appliquer Atrazine 90W comme pulvérisation généralisée ou comme traitement localisé.

UTILISER PROPORTIONNELLEMENT MOINS DE PRODUIT POUR UN TRAITEMENT LOCALISÉ.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR PRÉSEMIS INCORPORÉ (maïs cultivé, sucré, d'ensilage)	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	1,1-1,7 kg/ha ATRAZINE 90W
Souchet comestible, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,1 – 1,7 kg/ha + 1,25-1,75 L/ha ATRAZINE 90W Dual Magnum ou Dual II Magnum
Graminées annuelles et Mauvaises herbes à feuilles larges	1,2 – 1,5 kg/ha + 4,4 – 5,5 L/ha ATRAZINE 90W BLADEX Liquid

Si un travail du sol est prévu après le traitement, ne pas incorporer Atrazine 90W plus profondément que 5,0 cm.

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS ET LES RESTRICTIONS, CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR PRÉLEVÉE (Maïs cultivé, sucré, d'ensilage) :	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE
Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine	1,1 – 1,7 kg/ha ATRAZINE 90W
Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes résistantes à la triazine *	1,1 – 1,7 kg/ha + 1,25 L/ha ATRAZINE 90W BANVEL 480 (1, 2)
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,1 – 1,7 kg/ha + 1,25 – 1,75 L/ha ATRAZINE 90W Dual Magnum ou Dual II Magnum
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et Mauvaises herbes résistantes à la triazine*	1,1 – 1,7 kg/ha + 1,25 – 1,75 L/ha ATRAZINE 90W Dual Magnum ou Dual II Magnum and 1,25 L/ha BANVEL 480 (1, 2))
Graminées annuelles et Mauvaises herbes à feuilles larges	1,4 – 1,7 kg/ha + 3,75 – 4,75 L/ha ATRAZINE 90W BLADEX Liquide

*Ce mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes résistantes à la triazine inscrites sur l'étiquette de Banvel.

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS ET LES RESTRICTIONS, CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION.

Pour assurer une suppression des mauvaises herbes uniforme, préparer un lit de semence ferme sans grosses mottes et débris à la surface.

Ne pas utiliser Atrazine 90W sur des lits de semences dont la terre est meuble et rude.

- 1) NE PAS APPLIQUER SUR LE MAÏS SUCRÉ.

2) Est du Canada seulement.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR POSTLEVÉE (Maïs cultivé, sucré, d'ensilage) :	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE
Mauvaises herbes à feuilles larges et Folle avoine	1,1 – 1,7 kg/ha ATRAZINE 90W + 17 L/ha huile soluble dans l'eau ou 1,1 – 1,7 kg/ha ATRAZINE 90W + 2,75 – 5,5 L/ha Huile concentrée**
Mauvaises herbes à feuilles larges Folle avoine Mauvaises herbes résistantes à la triazine*	1,1 – 1,7 kg/ha ATRAZINE 90W + 0,6 L/ha BANVEL 480 (1) ou 1,1 – 1,7 kg/ha ATRAZINE 90W + 0,85 L/ha Target DS
Graminées annuelles et Mauvaises herbes à feuilles larges	1,1 – 1,7 kg/ha ATRAZINE 90W + 1,25 – 1,75 L/ha Dual Magnum ou Dual II Magnum

*Le mélange en réservoir avec Banvel ou Target DS supprime les mauvaises herbes résistantes à la triazine inscrites sur les étiquettes.

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS ET LES RESTRICTIONS, CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES PRODUITS D'ASSOCIATION.

**Le taux d'huile concentrée dépend du volume d'eau utilisé.

Utiliser 300 L d'eau/ha à la dose élevée.

1) NE PAS APPLIQUER SUR LE MAÏS SUCRÉ.

2) NE PAS UTILISER LES FORMULATIONS EN SUSPENSION DE BLADEx (cyanazine) EN POSTLEVÉE POUR NE PAS ENDOMMAGER LA CULTURE.

MISE EN GARDE : Ne pas mélanger des huiles, huiles concentrées ou surfactants ou herbicides de type hormonal avec Atrazine 90W /Bladex.

-TOUJOURS APPLIQUER Atrazine 90W AVANT QUE LE MAÏS ATTEIGNE 30 CM DE HAUTEUR.

-LE MAÏS PEUT ÊTRE ENDOMMAGÉ AVEC Atrazine 90W APPLIQUÉ AVEC DES MÉLANGES HUILE-EAU LORSQUE LA CULTURE SUBIT UN STRESS.

-UTILISER SEULEMENT DES HUILES DE CULTURE OU DES HUILES CONCENTRÉES RECOMMANDÉES SUR L'ÉTIQUETTE POUR USAGE AVEC Atrazine 90W.

-LES HUILES CONTAMINÉES AVEC DE L'EAU OU D'AUTRES PRODUITS PEUVENT OCCASIONNER DES PROBLÈMES DE COMPATIBILITÉ, BLESSURES À LA CULTURE, OU LES DEUX.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DU CANOLA RÉSISTANT À LA TRIAZINE – EST DU CANADA SEULEMENT:

REMARQUE : Utiliser Atrazine 90W sur le canola résistant à la triazine : semences sélectionnées seulement.

Temps propice au traitement :

On peut appliquer ATRAZINE 90W comme traitement de PRÉLEVÉE ou comme traitement de POSTLEVÉE dans un mélange huile-eau lorsque le canola résistant à la triazine atteint le stade de 2 feuilles (3 cm de hauteur).

TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TYPE DE SOL	DOSE
Moutarde sauvage (non résistante à la triazine) et Chénopode blanc (non résistant à la triazine)	léger et sableux	1,2 kg/ha ATRAZINE 90W
	loam et argile	1,7 kg/ha ATRAZINE 90W

TRAITEMENT POSTLEVÉE :

Pour supprimer la moutarde sauvage non résistante à la triazine et le chénopode blanc non résistant à la triazine, appliquer 0,8 kg d'ATRAZINE 90W plus 17 litres d'huile émulsifiable dans 150 - 300 L d'eau par hectare.

MISE EN GARDE : LORSQU'ON DOIT RETARDER LE SEMIS DU CANOLA RÉSIDANT À LA TRIAZINE À CAUSE DE CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES INCLÉMENTES, OU LORSQUE CETTE CULTURE EST DANS DES RÉGIONS DE BASSES UNITÉS THERMIQUES, VÉRIFIER LE TRANSFERT DE RÉSIDUS AVANT DE FAIRE LA ROTATION DE CULTURES SENSIBLES.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DES BLEUETS NAINS

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE	TEMPS PROPICE AU TRAITEMENT
Agrostide commune, herbe de pauvreté, fétuque ovine, épervière, fraisier des champs, verge d'or*, verge d'or graminifoliée*, verge d'or bicoloré* *répression seulement	4,4 kg/ha ATRAZINE 90W	Appliquer sur des tiges établies au printemps après le brûlage et avant le début de la nouvelle croissance de bleuets.

MISE EN GARDE : Ne pas appliquer Atrazine 90W dans un terrain abrupte lorsqu'une suppression des mauvaises herbes efficace peut occasionner l'érosion du sol. Ne pas appliquer 90 WP sur des sols à la texture grossière faibles en matière organique.

AVERTISSEMENT - On risque des blessures lorsque le terrain traité avec Atrazine 90W est ensencé avec des cultures autres que du maïs ou du canola résistant à la triazine dans la même saison. Une année après le traitement, il n'y a pratiquement aucun danger pour la plupart des cultures de rotation lorsqu'on applique la dose recommandée pour les mauvaises herbes annuelles sur l'étiquette. La betterave à sucre et le tabac sont sensibles à Atrazine 90W et ne doivent pas être plantés sur un terrain traité avec Atrazine 90W l'année précédente. Lorsqu'il y a des périodes prolongées de chaleur sèche pendant l'année du traitement, il peut y avoir des dommages aux cultures suivantes, comme les haricots blancs, oignons, pois, tomates et navets. Des dommages sont très probables lorsque les jeunes pousses sont exposées à des périodes de stress (i.e., pendant des périodes anormalement chaudes et sèches).

Lorsque la pluie est forte et suffisante pour causer de l'érosion, le sol qui contient de l'Atrazine 90W peut s'écouler vers les sections plus basses de terrain et endommager les cultures actuelles ou suivantes autres que le maïs.

UN TRAVAIL DU SOL EN PROFONDEUR Y COMPRIS LE LABOURAGE DOIT PRÉCÉDER LE SEMIS DE CULTURES AUTRES QUE LE MAÏS. LABOURER LE SOL À PLAT PLUTÔT QUE DE METTRE LES SILLONS SUR LE CÔTÉ. UNE APPLICATION INÉGALE D'Atrazine 90W OU UNE APPLICATION EXCÉDANT LA DOSE RECOMMANDÉE N'ENDOMMAGE PAS LE MAÏS MAIS PEUT ENDOMMAGER LES CULTURES SUIVANTES AUTRES QUE LE MAÏS.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

DUAL et Target DS sont des marques déposées de Syngenta Ltd

SUTAN + est une marque déposée de Syngenta Ltd

BLADEX est une marque déposée de Dupont Canada Inc.

BANVEL est une marque déposée de BASF

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))